

Le plan budgétaire 2003 du gouvernement fédéral

Le Canada remplit sa promesse d'augmenter l'aide de 8 p. 100

Le Gouvernement remplit sa promesse d'une hausse de 8 p. 100

Le plan budgétaire 2003 du ministre des Finances, John Manley, concrétise la promesse du Premier ministre d'augmenter immédiatement l'aide de 8 p. 100 dans le budget 2002-2003 et ceux des deux prochains exercices jusqu'en 2004-2005. En outre le gouvernement s'engage à doubler le montant de l'aide d'ici à 2010, dont le Canada affectera au moins la moitié au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et au plan d'action du G8 pour l'Afrique.

Le budget fédéral de décembre 2001 avait alloué 2,280 millions à l'enveloppe de l'aide internationale¹ pour 2002-2003, l'exercice financier en cours. L'enveloppe de cet exercice a donc augmenté et se chiffre à 2,658 millions \$, ce qui permet des dépenses supplémentaires d'ici au 31 mars. La hausse représente une augmentation de 8 p. 100 par rapport au montant réel de l'EAI 2001-2002 de 2,461 millions. L'EAI révisée représente 378 millions \$ de plus pour l'exercice en cours que le montant de l'EAI dans le budget de décembre 2001. Le gouvernement pourrait allouer cette somme pour respecter l'engagement du Canada d'annuler la dette des pays pauvres très endettés, et faire des paiements anticipés des cotisations au système des Nations unies (ce qui s'est fait précédemment), ainsi que les décaissements au titre du Fonds Canada pour l'Afrique (voir ci-après). En octobre 2002, l'ACDI a reçu 64 millions \$ dans le budget des dépenses supplémentaires en 2002-2003, une somme qui vraisemblablement est incluse dans l'EAI révisée selon le nouveau plan budgétaire de cette année.

L'enveloppe de l'aide internationale augmentera de 8 p. 100 en 2003-2004 et en 2004-2005, par rapport aux chiffres révisés de 2002-2003 (2,658 millions \$). Les affectations détaillées pour 2003-2004 (par exemple, quels montants recevront les diverses directions de l'ACDI et les autres ministères responsables de l'APD) ne seront disponibles qu'à la fin de mars, lorsque le gouvernement publiera le Budget des dépenses de l'ACDI, Partie III.

¹ L'enveloppe de l'aide internationale (EAI) contient les crédits budgétaires affectés par le gouvernement fédéral à l'aide internationale. L'EAI comprend les allocations à l'ACDI, au MAECI et au ministère des Finances. Une petite part de l'EAI n'est pas incluse dans l'APD, car elle est affectée à des pays d'Europe de l'Est et de l'ex-URSS qui n'ont pas droit à l'APD. Le plan budgétaire 2003 ajoute à l'engagement du Canada à l'égard de l'EAI des fonds pour un maximum de 100 millions \$ annuellement au titre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massives et des matières connexes, dont la plus grande partie n'est pas incluse dans l'APD. L'aide publique au développement (APD) comprend la totalité de l'EAI admissible à l'APD ainsi que d'autres sommes allouées par les administrations canadiennes, dont le Comité d'aide au développement de l'OCDE autorise l'inclusion dans l'APD – les dépenses engagées durant la première année d'accueil de réfugiés, les dépenses d'aide des administrations provinciales, les remises des dettes bilatérales, les coûts imputés aux études effectuées par des étrangers au Canada, etc. Ces derniers montants doivent être estimés par le CCCI afin d'établir des prévisions de l'APD pour telle ou telle année, jusqu'à ce que l'ACDI publie ses statistiques officielles de l'APD pour cette période. La dernière année pour laquelle on dispose de statistiques officielles est 2000-2001.

Quelles sont les hausses escomptées pour chacune des années ?

Le tableau ci-après présente les hausses cumulatives de l'enveloppe de l'aide internationale pour les trois années en comparaison de l'EAI pour 2002-2003 établi dans le plan budgétaire de décembre 2001 (à savoir 2,280 millions). Cette EAI pour 2002-2003 comprend toutes les allocations d'aide en 2002-2003, à l'exception du Fonds canadien pour l'Afrique, qui à ce moment-là n'était pas incluse dans l'EAI.

<u>EAI</u> en millions de dollars	<u>Hausses dépassant les 2,280 millions \$</u>	
2001-2002	2,461	
2002-2003	2,658	hausse de 378 millions par rapport à l'EAI de déc. 2001
2003-2004	2,870	hausse de 590 millions par rapport à l'EAI de déc. 2001
2004-2005	3,100	hausse de 820 millions par rapport à l'EAI de déc. 2001

Ainsi les fonds annoncés dans le plan budgétaire 2003 représentent des hausses cumulatives de 1,788 millions \$ sur les trois années et pourront être affectés à d'autres postes.

Le plan budgétaire indique que l'EAI recevra 1.4 million de dollars sur trois ans. Un haut fonctionnaire du ministère de la défense, qui se trouvait dans la salle de presse fermée a expliqué que le montant est calculé en fonction du cadre financier du ministère des Finances pour l'EAI sur trois ans.² Si la somme de 1,4 million représente les fonds supplémentaires, elle n'est pas liée aux hausses réelles qui seront allouées à de nouvelles dépenses, en comparaison à l'EAI de l'exercice en cours avant l'annonce du plan budgétaire 2003 (soit 2,280 millions).

Que comprennent les hausses prévues ?

Le plan établit quelques-uns des secteurs bénéficiant des hausses indiquées pour l'EAI dont certains sembleront réduire les ressources allant aux dépenses de l'APD qui n'ont pas encore été engagées.

1. Le CRDI verra son budget augmenter de 8 p. 100 au cours des deux prochaines années financières.
2. Il est aussi précisé que les ressources supplémentaires « compléteront le financement du Fonds canadien pour l'Afrique de 500 millions \$ » annoncé dans le budget de décembre 2001. Lors de cette annonce, le Fonds s'ajoutait aux 2,280 millions \$ de l'EAI pour 2002-2003 et devait s'échelonner sur trois ans. Au moment

² Le cadre financier du ministère des Finances pour l'EAI en 2001-2002 est le suivant : 2,461 millions \$ en 2002-2003 : 2,305 millions \$ en 2003-2004 : 2,668 millions [le budget de décembre 2001 octroyait une hausse de 285 millions à l'EAI de cette année, mais sans indice de base] et 2,280 millions en 2004-2005 [l'indice de base pour l'EAI en 2002-2003]. À partir de ce cadre financier, une hausse globale de l'EAI a été calculée à 1.4 milliard \$ sur trois ans dans le plan budgétaire.

de faire cette analyse, la question de savoir si les 500 millions \$ font partie de la somme de 1,788 qui pourrait être affectée à d'autres usages ou s'il s'agit d'un surplus complètement séparé de ce fonds.

3. Les hausses prévues pour l'EAI comprendront aussi les décaissements s'échelonnant sur les deux prochains exercices (2003-2004 à 2004/05) pour la contribution du Canada dans le cadre du G8 d'un maximum de 100 millions \$ chaque année, sur une période de dix années, à l'appui du « Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes », par exemple pour le démantèlement des réserves nucléaires stratégiques dans l'ex-Union soviétique. On ignore le montant exact des décaissements annuels compte tenu que cela dépendra des propositions reçues par le Canada. Ce fonds ne peut être inclus dans l'APD étant donné qu'il sera vraisemblablement versé directement aux pays non admissibles à l'APD.

À la fin de mars, le Budget des dépenses de l'ACDI, Partie III indiquera plus en détail l'affectation des nouvelles ressources de l'aide en 2003-2004, en plus du Fonds canadien pour l'Afrique déjà annoncé. Il est clair qu'une proportion importante du fonds de 1,788 million \$ sera mise à la disposition de neuf pays admis à un programme de partenariat plus dynamique.

Comment ces hausses accroîtront-elles le rendement de l'APD du Canada ?

Selon le plan budgétaire 2003, et en tenant compte des hausses et des facteurs mentionnés plus haut, le CCCI a révisé ses prévisions relatives au rendement de l'APD du Canada comme pourcentage de notre produit national brut³

	<u>Plan budgétaire 2003</u>	<u>Plan budgétaire 2002</u> (décembre 2001)
2001-2002	0.26%	0.25%
2002-2003	0.27%	0.25%
2003-2004	0.27%	
2004-2005	0.27%	

Si la hausse de 8 p. 100 de l'EAI se poursuit jusqu'en 2010, Le CCCI s'attend que l'APD atteindra approximativement le ratio de 0.31 p. 100 par rapport au produit national brut de cette année.

Quelles ressources sont nécessaires pour que le Canada respecte son engagement à l'égard des Objectifs de développement du millénaire ?

Le système des Nations unies estime qu'il faut des fonds supplémentaires annuels de 50 milliards de dollars en aide pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire (ODM). Quelle devrait être la contribution du Canada à cette fin ? Si l'on considère le Revenu national brut du Canada comme étant une proportion du total des

³ Le revenu national brut a été calculé à partir du tableau 8.5 du plan budgétaire 2003, selon le pourcentage indiqué du produit national brut pour les recettes budgétaires de 2001-2002 à 2004-2005.

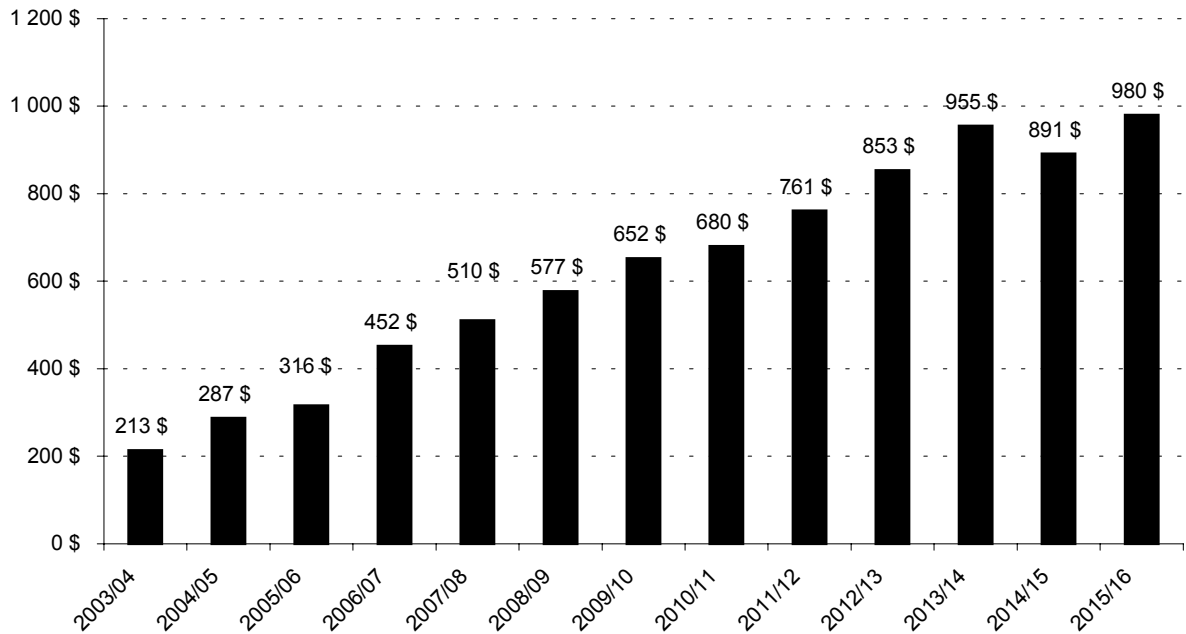
RNB (p. ex., environ 3 p. 100) comme mesure de notre contribution relative, le Canada devrait alors augmenter son APD d'au moins 2.4 milliards chaque année jusqu'en 2015. Pour parvenir à éliminer la pauvreté et assurer le développement humain, il faudra investir de nouveau des sommes importantes dans l'APD canadienne, supérieures à la hausse de 8 p. 100 prévue maintenant par le gouvernement jusqu'en 2010.

Dans un scénario, le CCCI a calculé qu'au cours des 13 prochaines années, l'aide du Canada devrait croître entre 10 p. 100 et 13 p. 100 chaque année afin de contribuer notre juste part aux augmentations annuelles globales de 50 milliards de dollars \$ US.⁴ Le graphique 1 montre les hausses en dollars pour chacune des années. Dans ce scénario, l'aide canadienne devrait avoir un rendement d'à peu près 0,53 p. 100 de notre revenu national brut en 2015, et 0,40 p. 100 en 2010, rendement atteint avant les compression de 1995. Bien que ces fonds représentent certainement des hausses importantes de l'aide dans son plan budgétaire 2003, le gouvernement était en mesure d'injecter 800 millions annuellement en 2003-2004 et 2004-2005 dans le plan budgétaire 2003 de la Défense nationale (un montant qui ne sera requis qu'en 2012 et après). Durant les prochaines années, la croissance modérée de l'économie canadienne produira des excédents fiscaux importants qui permettront de combler les besoins locaux, sociaux, économiques et environnementaux et également de rétablir notre rôle de chef de file dans la réalisation des objectifs de justice sociale et économique pour les pauvres du monde.

4

Dans ce scénario, les hausses de l'EAI de 10 p. 100 en 2004-2005 et 2005-2006, puis de 13 p. 100 de 2006-2007 à 2008-2009, et ensuite de 12 p. 100 de 2009-2010 à 2013-2014, et enfin de 10 p. 100 en 2014-2015 et 2015-2016. Certes, d'autres scénarios sont possibles avec des hausses substantielles dans les premières années. Le scénario du CCCI produit un total cumulatif de l'APD pour ces 13 années qui équivaut aux fonds nécessaires en ajoutant les 2.4 milliards \$ au plan budgétaire de décembre 2001 pour l'APD de 2002-2003 (5.2 milliards pour l'aide globale de cette année), et en l'augmentant par le facteur d'inflation de 2,5 p. 100 pour chacune des années subséquentes.

**Hausses devant s'appliquer à l'APD canadienne
Pour respecter l'engagement du Canada à l'égard des ODM :**
(En millions de dollars canadiens)



Analyse préparée par Brian Tomlinson, Équipe Politique
Conseil canadien pour la coopération internationale
Février 2003